



N° 96

Lettre mensuelle du Cercle de Généalogie de Schirrhein-Schirrhoffen Décembre 2020

**Chers membres actifs et de soutien du Cercle de Généalogie
de
Schirrhein-Schirrhoffen.**

*" La parole n'est pas faite pour couvrir la vérité, mais
pour la dire "*

José Marti, homme politique et écrivain cubain, 1853-1895.

%% %% %

2020 EST PROCHE DE LA FIN

2020 est proche de la fin, mais c'est une année que tous voudraient oublier. Pour les associations, ce fut une année blanche. Rien n'a pu se réaliser, beaucoup de projets sont tombés à l'eau.

Si on nous avait prédit cette pandémie avec les contraintes qui en ont résulté, nous aurions dit que c'est de la science-fiction. Et pourtant, du jour au lendemain, tout s'est arrêté.

Nous savons maintenant que tout peut arriver un jour, et que nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles retombées.

Malgré quelques cafouillages au début, le système a repris pour éviter trop de dégâts économiques. Nous sommes quand même dans un pays où il fait bon vivre, même si nous râtons toujours.

Nous avons dû déprogrammer notre A.G. 2020 qui aurait dû être celle de nos 10 ans d'existence. Nous avons prévu une grande fête avec des nouveautés et du spectacle.

A ce sujet, pour ne pas trop perturber le fonctionnement administratif, nous allons au courant du mois de janvier vous proposer une A.G. un peu virtuelle. Nous allons réunir le comité et faire une A.G. à minima. Nous vous demanderons d'approuver le bilan qui est très faible, par procuration.

Ceux des membres qui auraient l'une ou l'autre question à poser peuvent d'ores et déjà envoyer une lettre ou un courriel à notre secrétaire : Bernadette DORFFER. 2 Impasse du Houx 67240 SCHIRRHEIN ou bernadette-dorffer@orange.fr

Le sujet sera traité lors de cette réunion.

L'association ne se porte pas trop mal au point de vue financier. Nous passerons le cap sans trop de dommage. Mais nous allons vous demander par courrier de nous renouveler votre confiance en payant la cotisation annuelle qui est toujours de 20 €.

Notre repas moules-frites est aussi annulé. Nous reprendrons l'année prochaine en espérant que tout sera retourné à la normale.

%% %% %

Local de rangement communal pour les associations



Les communes de Schirrhein-Schirrhoffen ont fait construire un local de rangement.

Chaque association peut y ranger le gros matériel en sa possession. Nos cadres d'expositions étaient rangés dans la salle des fêtes de Schirrhoffen et dans les archives de cette même commune. Moi-même, je stockais, au grand dam de mon épouse, le matériel pour les grandes frises.

Afin de regrouper notre matériel, j'ai réalisé sur une palette servant de socle, une grande caisse qui pourra être gerbée dans les futurs rayonnages.



%%%%%

Un peu d'histoire communale

J'aimerais vous faire partager l'histoire de nos deux communes sous un angle un peu particulier, la place de nos ancêtres dans la grande mémoire collective d'une Alsace tourmentée qui ne sait jamais de quel côté du Rhin sont ses dirigeants.

Pour nos recherches, nous avons photographié des correspondances aux archives départementales sur les relations Communes-Préfets

En lisant la lettre que le Maire de Schirrhoffen, Raphaël LEVY a envoyée au Préfet le 4 septembre 1843, j'ai fait quelques recherches à ce sujet. A ma grande surprise, ce fut le premier maire de confession juive nommé dans le Bas-Rhin et peut-être en France (ceci reste à confirmer).

Les passages en italique sont des copies de textes originaux et n'ont fait l'objet d'aucune retouche ni correction. Pour ne pas trop surcharger le texte, les formules de politesse et les en-têtes ont été supprimées.

Vous pourrez voir les documents originaux sur notre site, dans la rubrique "Histoire de nos communes" au format PDF.

*Personnel
M. Levy Maire*

Strasbourg le 4 septembre 1843

A Monsieur le Préfet du Département du Bas-Rhin

Monsieur le Préfet

Appelé par votre bienveillante confiance à la tête de l'administration de notre commune, j'éprouve le besoin irrésistible de vous en témoigner ma plus vive et plus profonde gratitude. Je reconnais toute l'importance des fonctions qui m'ont été conférés et je ferai tous mes efforts pour les exercer convenablement et à la satisfaction générale.

Je me sentirai d'autant plus porté à m'acquitter consciencieusement de tous les devoirs que cette nouvelle charge m'impose, que revêtu le premier entre mes coreligionnaires du Département de ces fonctions si grave, il me restera à prouver par mon administration juste et impartiale et par un attachement sincère et inviolable aux lois de notre belle et généreuse patrie, que les Israélite français savent apprécier le bonheur d'être régis par une Charte qui les a placés au niveau de leurs concitoyens, et qu'ils s'efforcent à mériter un jour d'avantage les nombreux bienfaits que notre gouvernement paternel ne cesse de verser sur eux.

Pour vous, Monsieur le Préfet, vous avez su acquérir des droits éternels à l'estime et à l'affection de tous nos coreligionnaires. Vous venez de donner une nouvelle preuve de vos louables efforts à faire pénétrer dans les mœurs de nos administrés cette parfaite égalité consacrée par nos lois.

Je n'aurais donc qu'à suivre votre noble exemple pour me rendre digne de la haute et flatteuse distinction dont vous avez bien voulu m'honorer et je suis convaincu que votre puissante assistance ne me fera jamais défaut pour surmonter toutes les difficultés que cette tâche immense pourrait m'offrir.

Dans cet espoir, j'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération

Monsieur le Préfet

Votre très dévoué et très reconnaissant serviteur.

Le Maire Raphaël Levy

1943.09.04.1 & 2.LEVY Raphaël

Raphaël LEVY est né à Wingersheim à une date incertaine, selon des documents officiels : le 6 juillet 1796 ou, si on se réfère à son acte de mariage, "au commencement de 1794".

Il est instituteur quand il arrive à Schirrhoffen, payé par quelques familles du village. Il se marie le 16 août 1825 avec Cotton MAY qui a alors 16 ans, fille de Léopold MAY, commerçant et qui est décédé en 1821 à Schirrhoffen.

Il reprend les affaires de son beau-père et devient un des plus riches notables de la commune.

Ils auront 11 enfants, certains décéderont très jeunes. D'autres feront un bon parti avec des industriels.

Replaçons cette saga dans l'histoire :

- Par la loi du 21 mars 1831, les maires sont nommés pour trois ans (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans. Le maire et les adjoints sont choisis obligatoirement parmi les conseillers élus au suffrage censitaire.

Le Cens est de 200 frs pour être électeurs et de 500 frs pour être éligible à partir du 19 avril 1831. La majorité civile est de 21 ans.

Nous sommes sous la Monarchie de Juillet - 9 août 1830 - 24 février 1848 : La monarchie de Juillet est le nom donné au régime politique du royaume de France entre 1830 et 1848.

Instaurée le 9 août 1830 après les émeutes dites des « Trois Glorieuses », elle succède à la Restauration. La branche cadette des Bourbons, la maison d'Orléans, accède alors au pouvoir.

Instauration de la monarchie de Juillet, fondée sur la Charte de 1830. Louis-Philippe I^{er} n'est pas sacré roi de France, mais proclamé roi des Français.

Nous sommes sous une monarchie constitutionnelle qui est un type de régime politique qui reconnaît un monarque élu ou héréditaire comme chef de l'État, mais où une constitution limite ses pouvoirs.



Le Préfet qui représente l'Etat est le Comte Louis Sers :

Louis SERS, Comte, ° le 2 mars 1791 à Bordeaux et † le 28 février 1865 dans les Landes. Il est né dans une famille protestante, appartenant au haut commerce et liée avec les membres éminents de la fraction parlementaire qui s'est immortalisée dans les fastes de la République française sous le nom du parti des Girondins. Le 21 juillet 1837, M. Sers fut appelé à la préfecture du Bas-Rhin. La vicinalité, les cours d'eau, les canaux, les chemins de fer dont on commençait à s'occuper, étaient pour M. Sers autant de points de repère sur la longue et difficile route de conciliation qu'il s'appliquait à suivre. Dans l'application de la loi du 21 mai 1836, il apporta une prodigieuse activité. Bientôt le Kochersberg, ce canton agricole si riche, mais jusque- là jeté comme un pays perdu entre deux grandes routes de Strasbourg à Saverne, fut sillonné par des voies de communication.

En ouvrant le Conseil général de -1845, le préfet pouvait affirmer que des centaines de mille prestataires employaient leurs bras à des terrassements, à creuser des fossés, à casser des pierres et à faire transporter les matériaux par de nombreux attelages. Le canal de la Marne-au-Rhin, celui de l'Ill-au-Rhin, complétant celui du Rhône-au-Rhin, furent en grande partie exécutés pendant l'administration de M. Sers; la rectification et l'endiguement du Rhin, le long de notre département, avancèrent considérablement pendant la même période décennale ; la navigation à vapeur, le pilotage, la batellerie, dont l'importance avant l'établissement du chemin de fer badois était considérable, furent un objet constant de son attention.

Dans un nombre considérable de communes rurales s'élevèrent des maisons d'école, des maisons communales, des presbytères, des églises ; mais le point culminant de l'activité du préfet, ce fut l'agitation pacifique provoquée par lui, pour arracher au gouvernement le projet de loi qui devait relier Strasbourg par un chemin de fer direct à Paris. La ligne de Strasbourg à Bâle avait été étudiée et exécutée de -1837 à 84; après l'ouverture complète de

cette nouvelle voie de communication, une vie inusitée sembla circuler dans le pays; ce fut un élan de joie universelle ; le mouvement matériel et moral provoqué par cette fabuleuse vitesse appliquée aux hommes et aux marchandises, entraînait les imaginations, séduisait par les perspectives d'un avenir inconnu et prospère. M. Sers s'empara de ce mouvement et le dirigea vers une entreprise bien autrement considérable que celle de la modeste ligne de Strasbourg aux frontières de la Suisse. Dès le mois de février 1841, il avait fait élaborer dans son cabinet un mémoire étendu, détaillé, sur le développement rapide des voies ferrées en Allemagne et sur l'impérieuse nécessité qui en résultait pour la France unitaire de ne point se laisser dépasser par la Confédération germanique, fractionnée en une trentaine d'Etats grands et petits, mais d'accord pour la première fois dans la construction de ces routes ingénieuses, qui triplaient partout la valeur des immeubles et l'activité. Il quitte Strasbourg le 26 février 1848.

A Schirrhoffen, au recensement de 1836, on dénombrait au 15 juin, 664 habitants, 435 de culte israélite (65,5 %) et 224 de culte catholique (34,5 %).

Les dates principales :

10 juin 1836

Le Préfet Sers s'adresse au Maire Goulden de Bischwiller dans le courrier qui suit :

M. Goulden, Membre du Conseil Général du Département.

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre par laquelle le Maire de Schirrhoffen donne sa démission et me propose de le remplacer par le Sieur Halter, adjoint actuel et d'appeler à ces dernières fonctions le Sieur Raphaël Levi.

Je vous prie de vouloir me faire connaître si les Sieurs Halter et Levi méritent toute la confiance de l'administration et dans le cas contraire, me désigner auquel Conseillers municipaux de Schirrhoffen qui vous paraîtront les plus aptes à remplir les fonctions dont il s'agit.

836.06.10.1 & 2.RENSEIGNEMENT NOMINATIONS SCHIRRHOFFEN

Réponse de M. Goulden le 16 juin 1836:

Monsieur le Préfet

Quoique les propositions du Sieur Heisserer ancien Maire à Schirrhoffen pour les places de Maire & Adjoint laissent à désirer, je ne puis Vous en présenter de meilleurs parmi les Membres du Conseil Municipal que

*Le Sieur Halter Adjoint pour les fonctions de Maire &
Le Sieur Raphaël Levy pour celle d'adjoint*

1836.06.16.RENSEIGNEMENT NOMINATION SCHIRRHOFFEN

Le 18 juin 1836, le Préfet nomme les deux personnes concernées.

Le 21 juillet 1837, le Préfet renomme les deux mêmes personnes aux mêmes fonctions.

30 juillet 1837:

Extrait du Registre des Délibérations concernant les nominations à installations de Messieurs le Maire de Schirrhoffen et l'adjoint au dit lieu

Savoir

Aujourd'hui le trente Juillet mil huit cent trente-sept, dimanche à quatre heures de relevée en vertu de la lettre de Monsieur le Conseiller d'Etat Préfet en date du 21 Juillet dernier concernant la nomination de Monsieur Levy Raphaël Commerçant nommé comme adjoint (nommé Comme Adjoint) de Schirrhoffen

Nous soussigné Jean Halter Maire avons en présence des M.M. les membres du Conseil Municipal procédé à l'Installation de Monsieur Levy Raphaël comme Adjoint après avoir reçu entre nos Mains à haute et Intelligible voix le Serment de fidélité au Roy des français obéissant à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume et de suite nous proclamé Mer Levy Raphaël comme Adjoint de ladite Mairie.

Et de suite nous soussigné Raphaël Levy Adjoint de la Mairie de Schirrhoffen installé Monsieur Jean Halter nommé comme Maire de Schirrhoffen lui a prêté entre nos mains en haut et intelligible voix le Serment de fidélité aux Roy des français obéissance à la Charte constitutionnelle & aux lois du Royaume et de suite nous Levy Raphaël proclamé Monsieur Jean Halter en sa fonction comme Maire de la Commune de Schirrhoffen tout quoi nous avons dressé la présente procès-verbal que les assistants, Messieurs les membres du Conseil Municipal ont signé avec nous les jours mois et an que dessus.

Signé Halter Maire, Levy Adjoint, Lux Nicolas, Kahn, Weil Jonas, Weil Isaac, Levy Adam, Linck & Meyer, membres du Conseil Municipal de Schirrhoffen

Pour Expédition conforme

Le Maire J. Halter

1837.07.30.1 & 2.INSTALLATION ADJOINT SCHIRRHOFFEN

A suivre dans nos prochaines lettres du mois

%% %% %%

Je voudrais vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Elles seront différentes, mais si la joie est dans les cœurs, le reste suivra. La période n'est peut-être pas la meilleure, mais après la pluie viendra le beau temps. Je reste optimiste et confiant dans l'avenir, même s'il faut passer par des épreuves qui nous sortent de notre confort habituel.

Nous pourrons avec un plaisir renouvelé reprendre nos activités. Nous savons maintenant avec plus d'acuité, la fragilité de notre existence. Nous pourrons refaire de belles expositions, faire connaître nos travaux, etc. . .

%% %% %%

Annie STEINBACH et Robert MULLER